



L'INVITÉ(E) DU MAAG – 24 octobre 2012 – VERBATIM

Interview d'Olivier Debaere sur le plan écoantibio 2017

Pourquoi ce plan ?

Alors avant de parler du plan de réduction des risques d'antibiorésistance, je voulais juste dire un petit mot sur les antibiotiques et leur importance.

Il faut savoir que depuis la découverte des antibiotiques on peut vraiment dire que ces molécules constituent un majeur au XXème siècle et d'ailleurs on estime que l'usage généralisé des antibiotiques depuis la Seconde Guerre mondiale a permis d'augmenter l'espérance de vie de 10 ans; ça, c'est pour la partie humaine.

Pour la partie animale on peut dire également que les antibiotiques apportent de nombreux bénéfices; d'abord sur le plan de la santé animale en maintenant les effectifs en luttant contre la mortalité liées à des infections bactériennes, également en permettant de fournir des protéines animales de façon régulière. Cela contribue donc au maintien de l'activité en élevage, au maintien du revenu des éleveurs et, globalement à l'échelle du monde, les antibiotiques aussi contribuent à la lutte contre la pauvreté. D'un autre côté aussi pour le monde animal, les antibiotiques permettent aussi de garantir un bien-être en limitant la souffrance animale puisque les antibiotiques permettent de réduire la phase de maladie de l'animal. C'est pour ça que à la fois pour la partie humaine et la partie vétérinaire, on peut dire que les antibiotiques représentent véritablement un bien commun.

Pour autant ce bien commun est menacé et il est menacé par l'antibiorésistance. Donc l'antibiorésistance est naturelle, les bactéries ont la capacité naturellement de développer des caractères d'antibiorésistance et ce pour lutter contre les antibiotiques qui existent à l'état naturel. Bien évidemment, l'usage des antibiotiques vétérinaires exercent une pression de sélection sur ces bactéries et donc l'usage des antibiotiques si il est mal fait, en cas des mésusage, en cas d'usage imprudent ou non raisonné des antibiotiques, on peut avoir des développements de résistance voire même de multirésistance.

Donc cela est un enjeu majeur en terme de santé publique et en terme de santé animale, c'est pour ça qu'il convient de prendre des mesures et de les coordonner dans le cadre d'un plan.

En quoi consiste t-il ?

Alors le plan a deux objectifs, donc il s'agit du plan national de réduction des risques d'antibiorésistance ce plan communément appelé écoantibio 2017 donc a deux objectifs: le premier c'est la réduction de 25% de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire sur 5 ans, c'est pour ça que le plan s'appelle écoantibio - éco c'est pour économie (économiser les antibiotiques) et 2017 puisque les cinq années vont nous amener en 2017, l'année de référence étant l'année 2011, l'année 2012 est la première année de

lancement du plan donc cinq années plus tard nous allons arriver et faire le bilan en 2017.

Donc le premier objectif est un objectif quantitatif, les 25% de réduction en cinq ans, le second objectif est qualitatif, c'est d'ailleurs l'objectif le plus important puisqu'il va s'inscrire dans la durée et pour atteindre cet objectif, nous avons décliné le plan en 40 actions réunis en cinq axes. L'objectif de ces 40 actions est d'aboutir à un usage raisonné, à un usage prudent des antibiotiques et développer des alternatives au recours à l'antibiothérapie. L'objectif également de ce plan est de maintenir l'arsenal thérapeutique existant. Donc ces 40 actions s'articulent en cinq axes.

Le premier axe vise à promouvoir les bonnes pratiques et la sensibilisation de tous les acteurs pour l'antibiothérapie et contre l'antibiorésistance. Donc ces acteurs sont le monde de l'élevage mais également les vétérinaires et donc ces actions du premier axe concernent la formation initiale, la formation continue de ces acteurs et également la sensibilisation de ces acteurs et la sensibilisation du grand public, c'est à dire les détenteurs d'animaux de compagnie.

Le second axe vise à promouvoir les alternatives à l'utilisation des antibiotiques, citons par exemple les préventions par l'utilisation de vaccins, citons également des médicaments vétérinaires autres que les antibiotiques, mais également toutes les mesures de biosécurité et qui visent à faire en sorte que l'animal ne soit jamais malade - donc puisqu'il n'est pas malade, puisqu'il est en bonne santé, il n'y aura pas besoin de l'antibiothérapie.

Le troisième axe est un axe qui vise à mieux encadrer ce plan réglementaire des pratiques et à réduire les pratiques à risque; donc il y a certaines mesures qui concernent l'encadrement de la prescription des médicaments vétérinaires par les praticiens vétérinaires, des mesures qui visent aussi à prendre des actions particulières sur certaines classes d'antibiotiques qui sont plus critiques que les autres, c'est-à-dire dont il faut encore plus que les autres garantir et assurer l'efficacité et le maintien dans l'arsenal thérapeutique parce que ces molécules constituent des molécules de dernier recours en santé humaine.

Le quatrième axe porte sur l'amélioration du suivi des consommations des antibiotiques et le suivi des antibiorésistance.

Le dernier axe est un axe qui vise à promouvoir la position française auprès des instances internationales et européennes.

Où en est-on ?

L'année 2012 c'est une année de démarrage; c'est la première année de mise en œuvre du plan puisque le plan a été lancé officiellement il y a quasiment un an, donc à la mi-novembre 2011.

L'année 2012 a permis de désigner pour chacune des actions un pilote. Ce pilote est du monde professionnel, éleveurs, représentants des éleveurs, représentants de la profession vétérinaire, représentants du monde du laboratoire de fabrication de médicaments vétérinaires ou des pouvoirs publics. Nous avons des pilotes au ministère de l'agriculture, principalement à la direction générale de l'alimentation, mais également pour les aspects de formation à la direction générale de l'enseignement et de la recherche et aussi au ministère en charge de l'environnement puisqu'une action s'intéresse aux résidus d'antibiotiques et à la présence de bactéries multirésistantes ou résistantes dans l'environnement.

Donc nous avons un pilote au ministère de l'environnement et nous avons aussi des

pilotes dans le monde professionnel, éleveurs, vétérinaires et laboratoires pharmaceutiques.

C'était un moment important aussi la désignation des pilotes. Ils ont au cours de l'année 2012 rédigé chacun une fiche action ou plusieurs fiches action si il en pilotait plusieurs en accord avec d'autres structures qui étaient consultées ou associées à la mise en œuvre de cette action particulière.

Donc les fiches action sont rédigées et elles comportent un calendrier, un échéancier pour la mise en œuvre de l'action.

Certaines actions ont démarré et nous avons déjà les premiers résultats. Alors citons par exemple une action du premier axe sur la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation des acteurs à l'antibiorésistance: donc la visite sanitaire bovine qui est une visite sanitaire obligatoire comporte désormais un large volet sur l'utilisation des antibiotiques en élevage avec des items au cours de cette visite qui est réalisée par le vétérinaire sanitaire de l'élevage, les items portant sur l'ordonnance et l'utilisation par l'éleveur des antibiotiques.

Sur l'axe 4, l'axe 4 qui vise à suivre les ventes des antibiotiques et également suivre le phénomène d'antibiorésistance, donc en 2013 nous allons renouveler l'enquête et le plan de surveillance qui se fait en abattoir. Cette enquête vise à prélever 200 échantillons en filière volaille, 200 échantillons en filière porcine de façon à détecter et à caractériser les bactéries résistantes ou multirésistantes aux antibiotiques.

Et enfin sur le dernier axe qui est l'axe de promotion de la position française, on peut dire que c'est en fait un axe qui se met en œuvre quasiment au quotidien puisque le ministère de l'agriculture, les autorités françaises expriment assez régulièrement auprès de la Commission leur position, leur avis sur des projets de textes ou des projets de décisions.

Quelle actualité ?

L'actualité en matière d'antibiorésistance est importante au mois de novembre puisque le mois de novembre est le mois qui voit la tenue de la journée européenne de sensibilisation aux risques d'antibiorésistance. C'est une journée qui se tient le 18 novembre - cette année ça tombe un dimanche - donc le ministère de l'agriculture a organisé le 14 novembre dernier un colloque sur ce thème de l'antibiorésistance.

C'était un colloque en deux parties avec discours d'ouverture du ministre et la matinée a été consacrée aux différents outils qui permettent aux acteurs de connaître précisément leur consommation d'antibiotiques, l'éleveur, le vétérinaire, une filière animale, également un pays avec notamment l'intervention de la chef des services vétérinaires néerlandais sur le sujet. La matinée se terminant par une table ronde.

L'après midi était consacrée à des interventions permettant de témoigner de réussites en matière de réduction de l'usage des antibiotiques donc ça rejoint tout à fait la volonté du ministre de produire autrement puisqu'il s'agit justement de produire autrement en recourant moins à des antibiotiques; donc ça passe notamment par des mesures au niveau de l'élevage en matière de conduite d'élevage sur le bâtiment, sur la qualité de l'abreuvement, la qualité de l'alimentation, de la ventilation, etc... Et la journée s'est terminée par une table ronde sur le sujet.